



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme des modalités du CRPE à compter de 2026

Question écrite n° 13590

Texte de la question

Mme Christine Arrighi interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme récente des modalités d'accès au concours de recrutement des professeurs des écoles qui suscite de nombreuses inquiétudes parmi les étudiants engagés dans les filières de formation à l'enseignement, en particulier dans le contexte de sa phase transitoire précédant son application complète en 2028. Durant cette période, deux modalités d'accès au concours coexisteront : l'une accessible au niveau licence (bac +3) et l'autre au niveau master 2 (bac +5). Cette situation permet notamment aux étudiants inscrits en master de se présenter à plusieurs concours, ce qui entraîne une augmentation importante du nombre d'inscriptions. Entre les sessions 2025 et 2026, le nombre total d'inscrits au national progresse ainsi de près de 68 %, passant de 61 910 à 103 733 candidats. Dans la seule académie de Toulouse, cette hausse atteint 54,8 %, avec 4 925 candidats contre 2 226 l'année précédente, tandis que le nombre de postes ouverts n'y augmente que de 42,34 %. Cette situation fait peser un risque d'inégalité pour les étudiants actuellement inscrits en licence 3, qui se trouvent confrontés à une modification substantielle des conditions d'accès au concours alors même qu'ils ont engagé leur formation dans un cadre tout à fait différent. En outre, les annonces tardives relatives à cette réforme, notamment en raison du calendrier budgétaire, n'ont laissé aux étudiants qu'un délai très limité pour s'y préparer. Beaucoup doivent ainsi préparer le concours tout en formulant, dans le même temps, leurs choix d'orientation sur la plateforme *monmaster.gouv.fr* en cas d'échec. De plus, les non-lauréats peuvent se représenter ultérieurement mais seulement certains d'entre eux pourront s'appuyer sur des classes préparatoires privées parallèlement ou en substitution à un master, tandis que d'autres, contraints par leur situation socio-économique, devront cumuler leurs études avec un emploi ou renoncer à ce projet professionnel d'enseignement, faute de moyens. Dans ce contexte, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir l'égalité de traitement et la pleine réussite des candidats, en particulier pour les étudiants actuellement inscrits en licence 3 et plus largement pour les sessions de concours 2026 et 2027.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Arrighi](#)

Circonscription : Haute-Garonne (9^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13590

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#), page 2290